RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1050 DU 24 JUILLET 2024 portant nomination au Ministère de la Santé.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

CHEF DE L'ÉTAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 :
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-571 du 03 novembre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- sur proposition du Ministre de la Santé,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 24 juillet 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de la Santé dans les fonctions suivantes :

- Directeur de la Planification, de l'Administration et des Finances monsieur Ouimpabo TOUMOUDAGOU
- Directeur départemental de la Santé des Collines monsieur Akpovi Jacques HOUNGNONVI.



Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Fait à Cotonou, le 24 juillet 2024

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre d'État

Le Ministre de la Santé,

Benjamin Ignace B. HOUNKPATIN

AMPLIATIONS: PR 6; AN 4; CS 2; C.COM: 2; CC 2; CES 2; HAAC 2; HCJ 2; MEF 2; MS 2; AUTRES MINISTERES 19; SGG 4; INTERESSES 2; JORB 1.